

**CFVU DU 18 AVRIL 2024**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE LYCÉE ARSÈNE D'ARSONVAL DE BRIVE RELATIVE AUX CLASSES PRÉPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 avril 2024 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac, vice-présidente de la CFVU,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**➡ DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et le lycée Arsène d'Arsonval de Brive relative aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur – classe d'approfondissement en arts plastiques.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 18/04/2024.*

Présents	<b>13</b>
Représentés	<b>13</b>
Abstention(s)	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>26</b>
Pour	<b>26</b>
Contre	<b>0</b>

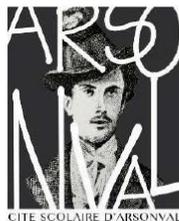
Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

**Publié le : 22/08/2024**

**Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux**



## **Convention de partenariat CPES/EPCSCP** **(Classe Préparatoire à l'enseignement Supérieur)**

Entre,

L'EPCSCP Université Bordeaux Montaigne  
Domiciliée : Université Bordeaux Montaigne – Domaine universitaire - 33607 PESSAC  
Représentée par le président Lionel LARRE

Et,

Le Lycée Arsène d'ARSONVAL  
Domicilié : Place du 15 août 1944 - 19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Représenté par le proviseur Jean CALISTI

Et,

L'académie de Bordeaux,  
Représentée par Madame Anne BISONI - FAURE  
Rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités

Et,

L'académie de Limoges,  
Représentée par Madame Carole DRUCKER - GODART  
Rectrice de l'académie de Limoges, chancelière des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-3 ;
- Vu la circulaire n° 2013-0012 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération de la CFVU de l'UBM du 18/04/2024
- Vu la délibération du CA du ..... du Lycée

## **PREAMBULE**

La nation s'est fixée pour objectif d'atteindre 60% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. La réussite de cet objectif doit permettre à notre pays de faire face aux grands enjeux sociaux et économiques auxquels il est confronté. De même, il convient de rappeler la nécessité de poursuivre les efforts en termes de promotion et d'accompagnement de tous les élèves afin de leur permettre d'atteindre les niveaux de qualification permettant une insertion professionnelle au plus près de leurs compétences et de leurs aspirations.

C'est pourquoi il convient de mieux coordonner les actions conduites par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et les lycées comportant des sections de l'enseignement supérieur.

La réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur nécessite que chacun des établissements concernés œuvre à ce rapprochement dans les domaines pédagogiques et de la recherche qui vise à faciliter les parcours de formation des étudiants. Cela suppose qu'ils puissent choisir, en toute connaissance, la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts.

Chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur a pour obligation de conclure une convention avec un ou plusieurs EPCSCP de son choix dans son académie. Cette disposition est soumise à dérogation lorsqu'aucun EPCSCP de l'académie ne propose de formations d'enseignement supérieur en lien avec celles dispensées dans le lycée (cf. L612-3 code de l'éducation).

Ces conventions doivent être établies avec les EPCSCP en lien avec le domaine de la formation dispensée par le Lycée et disposant d'une offre de formation au niveau licence permettant la double inscription des étudiants.

Les commissions académiques des formations post-baccalauréat abordent toutes les questions relatives au continuum entre l'enseignement scolaire et supérieur.

Les quatre filières principales de l'enseignement supérieur (licence, diplôme universitaire de technologie, classe préparatoire aux grandes écoles, brevet de technicien supérieur) sont les formations qui participent le plus directement à cette articulation entre les deux niveaux d'enseignement. Les commissions académiques des formations post-baccalauréat doivent permettre d'avoir une vision complète de l'offre de formation à l'échelle du territoire, y compris les formations hors périmètre du MESR. Elle définit notamment les schémas directeurs du conseil anticipé d'orientation en classe de 1<sup>ère</sup> et consolide les dispositifs de réorientation entre les formations d'enseignement supérieur d'une académie.

Les recteurs d'académie, chanceliers des universités, président les commissions académiques des formations post-baccalauréat, qui se réunit au moins une fois par an. Celle-ci est chargée du suivi et de l'évaluation de la présente convention.

Il est nécessaire de différencier les parcours des bacheliers, en fonction des filières vers lesquelles ils ont le plus de chance de réussir.

Les bacheliers de filières générales ont vocation à poursuivre des études longues (université, CPGE...).

Les bacheliers technologiques peuvent prétendre à une poursuite d'études en IUT, voire pour les meilleurs d'entre eux à une grande école (école de commerce ou d'ingénieur) ou à une CPGE qui peut leur être dédiée. C'est pourquoi il convient de permettre à un plus grand nombre de bacheliers technologiques d'accéder à un IUT.

Les bacheliers de filières professionnelles sont de plus en plus nombreux à souhaiter poursuivre des études supérieures. De fait, la rénovation de la voie professionnelle confère, pour les meilleurs d'entre eux, une légitimité à cette ambition.

Toutefois, il convient d'accompagner ces demandes, d'une part en préparant les élèves à cette poursuite d'études dès le lycée professionnel, et d'autre part en favorisant leur accès vers la filière dans laquelle leurs chances de réussite sont les meilleures, à savoir les sections de techniciens supérieurs.

Sont concernés :

En lycée : CPES, CPGE (voies) dont ATS, BTS (spécialités), BTSA (option), DMA, DECESF, DCG, DMA, DSAA (si une convention est formalisée entre l'université Bordeaux Montaigne et le lycée).

En EPCSCP : licence, DUT, licence professionnelle, formations d'ingénieurs diplômés, autres formations.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : OBJET**

Ce conventionnement a pour objectif :

- Le rapprochement des lycées et des EPSCP dans les domaines pédagogique et de la recherche ainsi que la facilitation des parcours de formation des étudiants.
- Le rapprochement pédagogique du lycée et de l'EPCSCP porte sur l'ensemble de l'activité des deux partenaires (pédagogie, vie étudiante, centre de documentation, locaux, plateforme technologique ...)
- La valorisation des activités sur l'ensemble des sections présentes dans le lycée comme dans l'EPCSCP
- La prise en compte des sujets relatifs à l'orientation des lycéens et à la connaissance mutuelle des parcours et des enseignements, tant pour les élèves et leur famille que pour les enseignants.

La convention prévoit les modalités de mise en œuvre d'actions pédagogiques communes aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux lycées.

**Article 2 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LE PARTENARIAT**

- Université Bordeaux Montaigne : L1 Arts plastiques
- Lycée d'Arsonval de Brive : CPES-CAAP (Classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur – Classe d'approfondissement en Arts plastiques)

**Article 3 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION**

Les modalités de communication sont variées. Une information détaillée doit figurer dans la procédure nationale de préinscription des lycéens.

Les deux parties conviennent de mettre en place des actions de communication sur leurs conventionnements et s'engagent à rendre public un texte rédigé conjointement par les établissements engagés dans la convention.

**Article 4 : MODALITES DU PARTENARIAT**

Le partenariat établi entre le lycée et l'université porte sur les actions suivantes :

**4-1 Actions conjointes**

Des actions visant à rapprocher les enseignants et personnels du Lycée et de l'Université intervenant dans la formation et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants seront mises en œuvre, en vue de favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes d'enseignement et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement.

À cette fin :

- Un représentant de l'UBM sera invité à intervenir au lycée d'Arsonval en début d'année scolaire pour présenter le cursus de licence ;
- Un représentant de l'UBM sera invité au conseil de classe de la CPES-CAAP du lycée d'Arsonval en fin d'année scolaire ;
- Les lycéens pourront être associés à une journée à l'UBM (programme et modalités à définir) ;
- Des interventions ponctuelles d'enseignants de l'UBM au lycée d'Arsonval pourront être organisées ;
- Une attention particulière sera portée à la communication sur les objectifs de la CPES-CAAP et l'intérêt pour les lycéens d'une poursuite d'études à l'UBM.

#### 4-2 Mise en place d'une commission pédagogique mixte de validation des études

Afin d'évaluer au plus près la possibilité pour les étudiants de poursuivre un parcours adapté à leurs projets et à leurs résultats, cette commission, présidée par un enseignant chercheur ou un enseignant désigné par le directeur de l'UFR Humanités, sera composée à minima, d'un enseignant du lycée et du responsable de mention (ou de son représentant) de l'université pour chacune des disciplines correspondant aux mentions de licence compatibles avec la CPES-CAAP.

La commission pédagogique mixte de validation des études s'engage à :

- Echanger dans le courant de l'année universitaire sur les prérequis et les attendus tels qu'ils résultent des programmes des différentes mentions de licence auxquelles les élèves de CPES-CAAP peuvent prétendre.
- Se réunir à l'issue du semestre 2 de l'année universitaire pour étudier les demandes de poursuite d'études à l'université Bordeaux Montaigne

#### 4-3 Reconnaissance du parcours de l'étudiant de CPES-CAAP

Conformément au code de l'éducation, les parties signataires affirment leur volonté de favoriser la reconnaissance des parcours organisés dans les CPES-CAAP des Lycées dans le cadre du dispositif LMD, et la prise en compte du cursus de ses étudiants pour une poursuite d'études universitaires. A cet effet, la commission mixte de validation des études présentées à l'article 4-2 traitera des cas suivants :

- Les élèves ne terminant pas la 1<sup>ère</sup> année de CPES-CAAP et régulièrement inscrits en L1 à l'Université pourront présenter leurs examens de deuxième semestre en session 1 ; ils devront présenter les examens du premier semestre en session de rattrapage, et le cas échéant le semestre 2 s'il n'a pas été validé en session 1.
- Les élèves ayant terminé la 1<sup>ère</sup> année de CPES-CAAP et régulièrement inscrits en L1 à l'Université soumettront un dossier à la commission mixte pédagogique.

Ce dossier comportera :

- Les bulletins de notes de terminale
- Les notes et appréciations des professeurs de CPES-CAAP
- Une attestation d'assiduité délivrée par le Lycée
- Une lettre de motivation dans laquelle sont mentionnés la ou les mentions visées ainsi que le projet professionnel de l'étudiant
- Un dossier de travaux : 10 documents – format A4 maximum, originaux ou photographies couleurs avec un commentaire synthétique de chaque production (pas de travaux sur clé ou support CD)

Soit :

- les élèves se verront attribuer 60 crédits ECTS du cursus Licence après avis favorable du conseil de classe du lycée et de la commission pédagogique mixte de validation des études
- les élèves n'ayant pas le niveau requis pour une admission directe en L2 se verront proposer un redoublement en L1 avec la possibilité d'une validation partielle de crédits ECTS.

## **Article 5 : INSCRIPTIONS**

### **5-1 Double inscription**

Les élèves de CPES-CAAP du lycée d'Arsonval de Brive doivent obligatoirement être inscrits en L1 à l'université Bordeaux Montaigne pour bénéficier des dispositions prévues dans la présente convention. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4 du code de l'éducation.

### **5-2 Calendrier**

L'inscription des élèves de CPES-CAAP du lycée d'Arsonval de Brive doit être réalisée auprès de l'université Bordeaux Montaigne à la date du 15 octobre de l'année universitaire en cours, pour la prise en compte dans les effectifs de l'université.

### **5-3 Droits d'inscription**

Les élèves de CPES-CAAP du lycée d'Arsonval de Brive s'acquittent des droits d'inscription universitaires établis conformément aux dispositions de l'arrêté annuel du ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche fixant les taux de droits d'inscription d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription exceptés des droits de médecine préventive.

Les élèves de CPES-CAAP s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'UBM.

### **5-4 Services rendus aux étudiants**

Comme toute étudiant de l'établissement, les étudiants inscrits en CPES-CAAP et ayant effectué une double inscription à l'université, pourront bénéficier des services communs de l'EPCSCP : service commun de documentation, services en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle (Espace Orientation Conseil), services sociaux, FSDIE (Fond de Solidarité pour le Développement des Initiatives Étudiantes) activités sportives et culturelles, ...

A l'inscription universitaire, les étudiants se verront remettre la carte d'étudiant par l'université Bordeaux Montaigne d'inscription qui leur donnera accès à tous les services mentionnés ci-dessus.

## **Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION**

Les commissions académiques des formations post-bac, présidées par les recteurs, sont chargées du suivi de la convention.

Les partenaires pourront localement convenir de la mise en place de commissions mixtes de suivi.

## **Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La validité de la présente convention portera sur, à compter de sa signature, la période du contrat quinquennal en cours (2022-2027)

## **Article 8 : LITIGE**

La présente convention obéit à la loi française. Si des difficultés surviennent entre les Parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de les résoudre par voie amiable.



Annexe 1 : maquette de la formation de la CPES-CAAP du lycée d'Arsonval

**ARTS PLASTIQUES**

497 heures

Période 1 (septembre / décembre) 14 semaines 238 heures	Période 2 (janvier / juin) 19 semaines* 259 heures
<b>Mise à niveau et Consolidation</b>	<b>Approfondissement et Accompagnement de projet</b>
Domaines, modules et contenus	Domaines, modules et contenus
Pratique 1 : pratiques bi et tridimensionnelles (42 h) Le dessin d'après modèle, perspective. L'observation, l'imagination, la composition, l'étude. Du dessin au volume / Du volume au dessin.	Pratique 1 : pratiques bi et tridimensionnelles (49 h) Le dessin anatomique, perspective. Démarches exploratoires et d'approfondissement. Du dessin à l'espace / Du volume à l'espace.
Pratique 2 : couleur, forme, matériau (28 h) La couleur matière / La couleur matériau. Médium, geste, outil.	Pratique 2 : couleur, forme, matériau (38 h) Démarches exploratoires et d'approfondissement. Les pratiques picturales et numériques. Approche descriptive, symbolique, abstraite.
Pratique 3 : l'espace, le geste, le corps (42 h) L'espace représenté / L'espace construit. Le corps et/dans l'espace. Du projet à la réalisation à travers les pratiques tridimensionnelles et numériques.	Pratique 3 : l'espace, le geste, le corps (33 h) Approche performative et installationniste. La dimension à deux ou collective d'une réalisation. Démarches exploratoires et d'approfondissement.
Démarche de projet personnel en arts plastiques et méthodologie du dossier (70 h) Méthodes du dossier de pratique artistique. Développer les pratiques de verbalisation à l'écrit et à l'oral. Démarches de recherche de références artistiques.	Démarche de projet personnel en arts plastiques et méthodologie du dossier (79 h) Approfondissement du dossier de pratique artistique. Les pratiques de verbalisation à l'écrit et à l'oral. Préciser les recherches de références artistiques personnelles et singulières.
Module de pratique 1 : photographie (28 h) La photographie argentique. La photographie numérique. Initiation et perfectionnement : prise de vue, développement, retouche d'image.	Module de pratique 1 : photographie (30 h) Perfectionner les paramétrages manuels de la prise de vue. Démarches exploratoires et d'approfondissement du médium photographique.
Module de pratique 2 : arts numériques (28 h) La création d'images fixes et animées. La création vidéo.	Module de pratique 2 : arts numériques (30 h) Image fixe et animée, modélisation 3D, impression. Démarches exploratoires et d'approfondissement.

\*La période 2 est subdivisée en deux sous-parties : 11 semaines de 32h et 8 semaines de 12h.

## HISTOIRE DE L'ART

99 heures

<b>Période 1 (septembre / décembre) 14 semaines 42 heures</b>	<b>Période 2 (janvier / juin) 19 semaines* 57 heures</b>
<p style="text-align: center;"><b>Mise à niveau et Consolidation</b></p> <p>Contenus</p> <p><i>Histoire de l'art 1 (21h)</i>  <i>Axe chronologique : de la Préhistoire au Moyen-Âge</i>  <i>Domaines : Architecture - peinture - sculpture</i>  <i>Méthodes: Etude d'œuvres, d'artistes et de mouvements.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Matériaux et matérialité des œuvres.</i></li> <li>• <i>Le médium et la couleur.</i></li> <li>• <i>Repères chronologiques et périodes.</i></li> </ul> <p><i>Histoire de l'art 2 (21h)</i>  <i>Axe thématique : l'image</i>  <i>Domaines : peinture – sculpture – arts numériques – vidéo ...</i>  <i>Méthodes : Analyse d'œuvres et de mouvements, démarche d'artistes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Image et conceptualisation</i></li> <li>• <i>Image et matérialité</i></li> <li>• <i>L'œuvre et sa reproduction</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Approfondissement et Accompagnement de projet</b></p> <p>Contenus</p> <p><i>Histoire de l'art 1 (28,5h)</i>  <i>Axe chronologique : De la Renaissance à la première moitié du XX siècle</i>  <i>Domaines : Architecture - peinture - sculpture</i>  <i>Méthodes: Etude d'œuvres, d'artistes et de mouvements.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Matériaux et matérialité des œuvres.</i></li> <li>• <i>Le médium et la couleur.</i></li> <li>• <i>Repères chronologiques et périodes.</i></li> </ul> <p><i>Histoire de l'art 2 (28,5h)</i>  <i>Axe thématique : L'espace et le temps</i>  <i>Domaines : peinture – sculpture – arts numériques – vidéo ...</i>  <i>Méthodes : Analyse d'œuvres et de mouvements.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'artiste et le voyage</i></li> <li>• <i>Diffusion des œuvres</i></li> <li>• <i>Présentation et réception de l'œuvre</i></li> </ul>

\* La période 2 est subdivisée en deux sous-parties : 11 semaines de 32h et 8 semaines de 12h.

**LITTÉRATURE**

50 heures

<p style="text-align: center;"><b>Période 1 (septembre / décembre) 14 semaines</b> <b>28 heures</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Mis Mise à niveau et consolidation</b></p> <p><b>Elaboration d'un regard personnel et réflexif. (8 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction analytique de son travail.</li> <li>- Elaboration d'un regard plastique et critique</li> <li>- Méthodes et pratique de l'écrit : la dissertation</li> <li>- Méthodes et pratique de l'oral : analyse d'œuvres et du dossier de recherches personnelles sous forme d'exposés.</li> </ul> <p><b>Consolidation</b></p> <p><b>Axe thématique 1: l'image. (6 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La relation texte/image</li> <li>- Sémiologie de l'image</li> <li>- Comment l'image résume-t-elle un texte ?</li> <li>- Comment le texte génère-t-il des images ?</li> </ul> <p><b>Axe thématique 2 : espace et temps. (6 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhension et interprétation d'une œuvre dans son temps</li> <li>- Influence de l'urbanisme moderne, des nouvelles technologies, du cubisme sur l'œuvre d'auteurs contemporains.</li> </ul> <p><b>Axe thématique 3 : la matérialité. (8 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la genèse à la réception d'une œuvre ;</li> <li>- Les réécritures.</li> <li>- Les intertextualités.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Période 2 (janvier / avril) 11 semaines</b> <b>22 heures</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Approfondissement et Accompagnement de projet</b></p> <p><b>Axe thématique : l'image et le temps. (8 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du pré texte à l'art conceptuel</li> <li>- La poésie expérimentale</li> <li>- Repères chronologiques et périodes</li> <li>- Repères esthétiques et mouvements artistiques.</li> </ul> <p><b>Axe thématique : l'espace et la matérialité. (7 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le livre et la bibliothèque.</li> <li>- Le parcours du livre (de l'écriture à l'édition).</li> <li>- La bibliothèque : un lieu propice à l'imagination</li> <li>- Écrivains et critiques d'art.</li> </ul> <p><b>Axe thématique : espace et temps. (7 h)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le théâtre et la mise en espace</li> <li>- La mise en scène : parcours historique</li> <li>- La mise en scène dans le théâtre contemporain</li> </ul>
---	---

**PHILOSOPHIE**

50 heures

<p><b>Période 1 (septembre / décembre) 14 semaines</b>  <b>28 heures</b>  <b>Mise à niveau et Consolidation</b></p>	<p><b>Période 2 (janvier / avril) 11 semaines</b>  <b>22 heures</b>  <b>Approfondissement et Accompagnement de projet</b></p>
<p>Contenus</p> <p><b>Rapports Art / Nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'art comme technè</li> <li>• La mimésis</li> <li>• Beauté naturelle et beauté artistique.</li> </ul> <p><b>Émergence de l'Art comme réalité singulière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Artiste / artisan</li> <li>• Représentation et vraisemblance.</li> <li>• La question du jugement de goût.</li> </ul> <p><b>Le dévoilement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir la singularité : l'intuition, un autre mode d'appréhension du réel.</li> <li>• Saisir l'origine : la venue au monde du sensible.</li> <li>• Saisir la présence.</li> </ul>	<p>Contenus</p> <p><b>L'œuvre et la perception</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception et sensation.</li> <li>• La question de l'image.</li> <li>• le jugement de goût.</li> </ul> <p><b>L'œuvre et le lieu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forme et matière.</li> <li>• Le corps comme œuvre et le corps dans l'œuvre.</li> <li>• L'art « dés-œuvré ».</li> </ul> <p><b>L'œuvre et le sens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création.</li> <li>• L'art symbole du réel.</li> <li>• La fin du jugement.</li> </ul>

**MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES**  
**ATELIERS SCIENTIFIQUES**  
 50 heures

Période 1 (septembre / décembre) 14 semaines 28 heures	Période 2 (janvier / avril) 11 semaines 22 heures
<b>Mise à niveau et Consolidation</b>	<b>Approfondissement et Accompagnement de projet</b>
Contenus	Contenus
<p><b><i>Les mathématiques au service des arts 1</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'Or et divines proportions</li> <li>• De la règle et du compas aux logiciels de géométrie dynamique</li> <li>• Perspectives</li> </ul> <p><b><i>Les sciences physiques au service des arts 1</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optique : réfraction, réflexion, interférences, couleurs, contraste</li> <li>• Photographie numérique : pixellisation et codage de l'image</li> <li>• Durée de vie et restauration des œuvres d'art</li> </ul>	<p><b><i>Les mathématiques au service des arts 2</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyèdres</li> <li>• Frises et pavages</li> <li>• Coniques</li> </ul> <p><b><i>Les sciences physiques au service des arts 2</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement de l'objectif photographique</li> <li>• Chimie de la photographie argentique</li> <li>• Analyse physico chimique des œuvres d'art et datation.</li> </ul> <p><b><i>Les sciences, sujet pour les arts</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Op'art et illusions d'optiques</li> <li>• Art fractale</li> </ul>

**ANGLAIS**  
50 heures

**MODULES PLURIDISCIPLINAIRE**  
22 heures

**WORKSHOPS**  
66 heures

HORAIRES CPES CAAP									
CONTENUS D'ENSEIGNEMENT	ECTS	1ère période 14 semaines		2ème période 11 semaines		3ème période 8 semaines		TOTAL	
Pratique bi et tridimensionnelle	8	3	28 x 14 = 392	3	30 x 11 = 330		12 x 8 = 96	818	
Couleur, forme et matériau	4	2		2					
Espace, corps, geste	8	3		3					
Méthodologie du dossier, projet personnel	4	5		5					
Pratique photographique	4	2		2					
Pratique numérique	4	2		2					
Histoire de l'art	8	3		3					
Anglais	4	2		2					
Philosophie	4	2		2					
Littérature	4	2		2					
Mathématiques	2	1		1					
Sciences Physiques	2	1		1					
Module pluridisciplinaire	2			2					
PONDÉRATIONS									82
Conférences - Workshops	2	66 heures annualisées						66	
Coordination (1HSA)		36						36	
Concertation (0,25 HSA par professeur)		72						72	
<b>Total ECTS :</b>	<b>60</b>							<b>TOTAL HS :</b>	<b>1078</b>

Annexe 2 : maquette L1 de la licence mention Arts, parcours Arts plastiques de l'UBM  
 2022-2023: [LAA1-122] Licence 1 Arts plastiques

Code	Libellé	ECTS	HCM	HTD	HTDPR
@1LAA	@ - Résultats Licence 1 Arts plastiques	60			
1LAAS	SEM - Semestre 1 Licence 1 Arts plastiques	30			
1LAAU1	UE - Pratique disciplinaires 1	12			
1LAAE11	ECUE - Pratique plastique 1	4	-	36	-
1LAAE12	ECUE - Pratique graphique 1	4	-	36	-
1LAAE13	ECUE - Pratique du dessin	2	-	20	-
1LAAE13	ECUE - Pratique du dessin		-	-	22
1LAAE14	ECUE - Pratique numérique de l'image: infographie	2	-	22	-
1LAAU2	UE - Culture et histoire des arts 1	6			
1LAAM21	ECUE - Histoire de l'art 1	3	18	-	-
1LAAM21	ECUE - Histoire de l'art 1		-	-	12
1LAAM22	ECUE - Connaissance de l'art et de la création contemporaine 1	3	18	-	-
1LAAU3	UE - Théorie des arts 1	9			
1LAAE32	ECUE - Esthétique et textes fondamentaux 1	3	-	18	-
1LAAE33	ECUE - Méthodologie	2	-	18	-
1LAAE33	ECUE - Méthodologie	2	-	-	40
1LAAM31	ECUE - Esthétique et théorie des arts 1	2	18	-	-
1LCTY1	UE - Enjeux et outils recherche d'information et de l'orie	3	-	24	-
BONUSS1	CHOI - Bonus S1	-			
AFPLFA1	CERT - AFP Langue Française Appliquée S1	-	-	-	-
AFPS1	CERT - Action de Formation Personnelle Semestre 1	-	-	-	-
ENGETU1	CERT - Engagement étudiant	-	-	-	-
SPORTS1	SPO - Sport Semestre 1	-		18	
1LAAU4PR	UE - Workshop		-	-	60
2LAAS	SEM - Semestre 2 Licence 1 Arts plastiques	30			
2LAAU1	UE - Pratiques disciplinaires	12			
2LAAE11	ECUE - Pratique plastique 2	4	-	36	-
2LAAE12	ECUE - Pratique graphique 2	4	-	36	-
2LAAE13	ECUE - Pratique du dessin	2	-	20	-
2LAAE13	ECUE - Pratique du dessin	2	-	-	22
2LAAE14	ECUE - Pratiques numériques de l'image: infographie 2	2	-	18	-
2LAAU2	UE - Culture et histoire des arts 2	6			
2LAAM21	ECUE - Histoire de l'art 2	2	18	-	-
2LAAM21	ECUE - Histoire de l'art 2		-	-	12
2LAAM22	ECUE - Connaissance de l'art contemporain 2	2	18	-	-
2LAAM23	ECUE - Approches et ouverture (Illustration/ Architectu	2	18	-	-
2LAAU3	UE - Théorie des arts 2	6			
2LAAE32	ECUE - Esthétique et texte fondamentaux 2	2	-	18	-
2LAAE33	ECUE - Méthodologie 2	1	-	18	-
2LAAE33	ECUE - Méthodologie 2		-	-	40
2LAAM31	ECUE - Esthétique et théorie des arts 2	3	18	-	-
2LCTY1	UE - Méthodologie du travail universitaire	3	-	24	-
2LCUY1	CHOI - UE Découverte Semestre 2	3			
2LBHT1	UE - Introduction à L'histoire ancienne (à distance)	3	16	-	-
2LBHT2	UE - Introduction à L'histoire moderne	3	16	-	-
2LCHT1	UE - Des pionniers aux entrepreneurs: être artiste aux	3	16	-	-
2LDLT1	UE - Héros et Héroïnes de Légende dans L'Antiquité (à d	3	16	-	-
2LDLT2	UE - Aperçus sur le romantisme littéraire européen	3	16	-	-
2LEPT1	UE - Analyses philosophiques du présent	3	16	-	-
2LILT1	UE - Grandes villes du monde anglophone 1	3	16	-	-
2LJAT1	UE - Culture Amérique Latine	3	16	-	-
2LKDT1	UE - De L'Estuaire aux Pyrénées, Langue et culture occi	3	16	-	-
2LKKT1	UE - Découvrir La Yougoslavie à travers Le cinéma	3	16	-	-
2LKPT1	UE - Aspects du monde Lusophone contemporain 1	3	16	-	-
2LLBT1	UE - Histoire et civilisation arabe	3	16	-	-
2LLHT1	UE - Japans pluriels 1	3	16	-	-
2LLIT1	UE - Italie : villes, art et culture	3	16	-	-
2LLRT1	UE - Panorama de L'histoire de La Chine	3	16	-	-
2LNST1	UE - Introduction à La Linguistique générale	3	16	-	-
2LRGT1	UE - Regards géographiques sur Le monde et son actuali	3	16	-	-
2LSIT1	UE - Initiation aux sciences de L'information et commur	3	16	-	-